

Avis de la commission DQS du Cnis au sujet de Résil – 14 juin 2023

Dans un contexte de fort développement en France comme à l'étranger, de l'utilisation à des fins statistiques de données administratives, mais aussi des appariements de fichiers statistiques de données individuelles, (cf [rencontre du Cnis](#) du 28 janvier 2022), l'Insee s'est engagé dans un projet de construction d'un répertoire statistique d'individus et de logements (Résil), dont la mise en service est prévue pour 2025.

Résil répond à plusieurs finalités, exclusivement statistiques, dont il vise à fiabiliser et sécuriser la mise en oeuvre, tout en minimisant les risques pour les libertés individuelles.

- Il permettra d'améliorer la précision et la couverture des échantillons d'enquêtes du SSP auprès des personnes grâce à une base de sondage améliorée
- Il fournira l'information permettant de préparer et réaliser les enquêtes annuelles de recensement, et d'en extrapoler les résultats, à l'instar de l'utilisation actuelle des fichiers issus de la taxe d'habitation.
- Il offrira au service statistique public un service d'appariement de données¹ plus qualitatif, plus harmonisé et plus sécurisé qu'actuellement.
- Il permettra d'évaluer la qualité de couverture des sources administratives, au regard de leur utilisation statistique.
- Enfin, il permettra de produire des indicateurs démographiques plus robustes et précoces.

Pour questionner le projet sur de nombreux aspects relatifs aux sujets de société, notamment au regard de la protection des données personnelles et du respect des principes de nécessité, minimisation et proportionnalité, et tester la pertinence des réponses apportées par l'Insee, une large concertation a eu lieu courant 2022 dans le cadre d'un groupe du Cnis associant des experts de différentes disciplines (juristes, spécialistes des données numériques, des libertés individuelles, de la sécurité informatique...) sur le projet et ses usages.

Suivant en cela les [recommandations](#) du groupe de concertation, la commission a examiné, en parallèle de son examen par la CNIL, la liste des sources constitutives de Résil, l'apport de chacune à l'amélioration de la couverture respectivement des individus et des logements et les garanties apportées par le projet (seules les données d'identification alimenteront Résil). Elle approuve la mobilisation des sources proposées pour construire Résil et l'officialisation de leur liste par voie d'arrêté.

La commission demande par la suite – donc au-delà de la mise en service de Résil en 2025 - à être saisie à chaque fois qu'une nouvelle source est envisagée pour alimenter Résil.

La commission restera régulièrement informée de la mise en oeuvre du programme, notamment via les bilans et programmes de travail annuels.

¹ Ces appariements peuvent porter sur des données administratives entre elles, ou sur des données administratives et des enquêtes statistiques